









Projet pédagogique 2025

Secteur Jeunes:

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

et

Centre de Loisir Associé au Collège (CLAC)

Territoire de la CCAA

Table des matières

2
2
Ξ
3
5
.6
.6
7
3.

1 Introduction

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'Accueil. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Animer, c'est « donner vie à » et c'est aussi un travail de coéducation. Quand on prend en compte ces critères, on prend conscience que l'animation, tout en faisant passer des informations, transmet des compétences, amène des réflexions, est un métier dont l'axe central est l'épanouissement et la valorisation des personnes.

Le souhait est de plus en plus partagé dans la société de développer du temps libre adapté aux adolescents, aux futurs adultes en devenir, favorisant leur prise d'autonomie et répondant à leurs aspirations. Leurs besoins et leurs désirs ont évolué depuis qu'ils ont quitté l'accueil de loisirs enfance et un cadre éducatif différent est à développer.

2 Présentation de l'Écocentre Pierre et Terre

L'Écocentre Pierre & Terre est acteur de l'économie sociale et solidaire. Il est localisé sur la Communauté de Communes Armagnac-Adour (CCAA), à Riscle, en zone de revitalisation rurale. En 2010, il a été reconnu comme étant le Centre de Ressources sur le Développement Durable du Pays du Val d'Adour, en 2012 comme « espace de vie sociale » par la CAF et en 2016 l'écocentre est 'labellisé « centre social » par la CAF du Gers. L'Écocentre propose un service de proximité en milieu rural dans un contexte socio-économique en perte de vitesse où il est important de travailler au renforcement du lien social et à la transition écologique.

L'association, en application de la loi du 1 Juillet 1901, a pour principale mission l'éducation à l'environnement. Elle repose sur 3 piliers : Informer – Animer – Accompagner autour de 3 domaines d'intervention : eau et nature, habitat et jardin, et consommation à destination des publics « enfance et jeunesse », « grand public » et « professionnel ».

Nous travaillons à mettre en place un mode de vie basé sur l'autonomie de chacun et l'interdépendance entre les hommes. Le cadre de nos interventions s'appuie sur les principes d'intervention suivants : la réciprocité, l'indépendance, la transparence, la cohérence et le partenariat.

Nous couvrons trois thématiques fortes en cohérence avec les missions de l'association, à savoir :

- L'eau et les milieux naturels
- La consommation
- L'habitat et le jardin

L'Écocentre Pierre et Terre est composé d'un bâtiment d'accueil et d'exposition de 345 m², d'une matériauthèque, d'un centre culturel ainsi que différents équipements écologiques. La superficie du site occupé est de 2,2ha.

3 Bref historique et objectifs généraux du secteur jeunes

Historique;

Le secteur jeunes a été créé en novembre 2011, avec la volonté de permettre aux jeunes d'avoir un lieu de rencontre, d'échanges et de mener des actions de sensibilisation et de prévention, notamment sur la thématique de la santé. En 2018, la CCAA a proposé à l'écocentre Pierre et Terre de prendre en charge l'animation du secteur jeunes.

A son ouverture, le secteur jeunes ciblait les jeunes de 14 à 17 ans, depuis 2021, il est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans. Un CLAC est venu compléter l'offre de service. Ce projet pédagogique concerne les activités menées dans le cadre du secteur jeunes qui comprend donc l'ALSH et le CLAC.

Objectifs généraux:

Favoriser la construction de l'individu par: le partage de savoirs et de connaissances, la construction de son identité, la découverte du territoire, le développement d'un comportement autonome favorisant sa valorisation et mettant en avant ses compétences. Il s'agira de favoriser l'émergence de projets construits par les jeunes en direction d'un large public, dont ceux en décrochage scolaire.

4 Horaires, tarifs, modalités d'inscription, capacité d'accueil

Pour les activités ALSH:

En période scolaire	Mercredi	12h30-18h/19h selon présence
	Samedi : une fois par mois	Cela dépend de l'activité
Vacances scolaires hors séjour	Du lundi au vendredi	9h - 19h
Autres	Soirées ponctuelles	Entre 19h et 23h

Les horaires sont modulables, en concertation avec les jeunes et leurs familles, pour s'adapter à ce qui apparaît le plus pertinent et selon l'événementiel local. Un temps de ramassage et dépôt en minibus est inclus dans les temps d'ouvertures.

Les documents à fournir pour l'inscription :

- · dossier d'inscription rempli et signé
- fiche sanitaire complétée et signée
- règlement intérieur signé

Le secteur jeunes est animé par une directrice/animatrice diplôme BPJEPS. La capacité d'accueil est de 12 jeunes, lors des sorties, 8 places sont disponibles dans le minibus. Ponctuellement, lors d'activités ou de séjours un animateur ou animatrice (stagiaire BAFA...) est recruté en renfort. Les locaux du secteur jeunes sont à Riscle aux 16 rue des écoles et à Aignan rue du Duc de Bouillon.

Tarifs pour la journée ouvrant droit à toutes les activités en fonction des places disponibles, hors séjours :

Quotient familial	Tarifs
0-549	1,5 €
550-899	2€
900- 1 600	2,5 €
+ 1 600	3€

Tarifs pour la journée lors des séjours :

Quotient familial	Tarifs
0-549	8€
550-899	10 €
900- 1 600	12 €
+ 1 600	15 €

Pour les activités CLAC :

Horaires: Collège Val d'Adour à Riscle: mardi et jeudi de 12h45 à 14h15

Collège du LPA de Riscle : mardi et jeudi de 17h à 18h30 Collège d'Aignan : mardi et jeudi de 19h15 à 20h15

Tarifs pour l'année :

Quotient familial	Tarifs
0-549	2 €
550-899	4 €
900- 1 600	6€
+ 1 600	8 €

Les documents à fournir pour l'inscription:

- dossier d'inscription rempli et signé
- fiche sanitaire complétée et signée
- règlement intérieur signé

5 Les intentions pédagogiques

Le secteur jeunes fonctionne en adéquation avec les valeurs portées par l'association: cohérence (entre les dires et les actes), transparence (le mode de gestion, le budget et l'organisation), réciprocité (accompagnement à la création de projets), partenariat (travail en réseau) et indépendance.

Les intentions pédagogiques trouvent leurs racines communes dans la valorisation des compétences de chacun et des potentiels de l'environnement local, dans un souci de faciliter et de soutenir la prise d'autonomie et la responsabilisation des jeunes ainsi que de s'inscrire dans une dynamique de partenariat. Chaque individu doit devenir un citoyen à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur du développement du milieu dans lequel il vit.

Les principes éducatifs :

Au niveau de l'animation, le secteur jeunes suit la ligne de conduite en adéquation avec la charte de l'Éducation Populaire (voir annexe).

- Offrir aux jeunes un espace de rencontres et d'expression
- Leur permettre de pratiquer des activités variées, avec la notion de découverte et de nouveauté
- Favorise la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- Leur permettre de se positionner, de s'exprimer

Les principes reposent sur :

- De l'écoute, du dialogue qui favorisent les échanges au sein du groupe, notamment les techniques d'écoute active.
- La communication et le dialogue ont une place centrale pour prendre conscience de ce qui facilite ou entrave la relation. Ils sont le support pour assurer une harmonie entre les participants. Nous nous appuyons sur les principes de communication non violente.
- A travers des activités, chacun à la possibilité de s'exprimer, de participer et de s'épanouir.
- La pédagogie de la découverte avec par exemple le goût, les produits locaux, l'imaginaire, la poésie, la créativité, les activités de plein air avec découverte de la faune et la flore, la connaissance du territoire qui est le lieu de vie des participants, avec les différentes offres de service en termes d'activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs.
- La prise en compte spécifique des besoins et intérêts liés à cette tranche d'âge, où les jeunes sont en transition vers l'âge adulte avec l'affirmation de leur personnalité, l'importance du sentiment d'appartenance et de reconnaissance au sein d'un groupe, la créativité en éveil, le besoin d'autonomie et de liberté, de réflexion et de positionnement personnel, l'importance de la prise de parole, l'estime et la confiance en soi.
- La mise en place de méthodes alternatives et respectueuses en ce qui concerne la prise de décision, la vie de groupe qui exclut l'application d'un règlement strict et de sanctions.
- Des moyens matériels (accessoires, équipements, consommables) choisis en cohérence avec une démarche écocitoyenne. Tri des déchets, goûter à base de produits locaux issus de l'agriculture biologique et de saison, des animations utilisant des matériaux de récupération.
- Les animations sont réalisées avec des outils adaptés aux messages à transmettre et au public visé. Ces outils de qualité permettant des activités pertinentes et ludiques (ex : fiche technique, matériel pédagogique, fiche évaluation, ...).

6 Objectifs opérationnels et fonctionnels

Objectifs opérationnels:

- 1- Impliquer les jeunes dès la construction du projet et tout au long de son évolution ; ils sont les principaux acteurs dans les prises de décision.
- 2- Articuler le secteur Jeunes à son environnement, en s'appuyant sur les ressources existantes et en mobilisant les jeunes sur la connaissance du territoire.
- 3- Accueillir les jeunes de 11-17 ans du territoire intéressés et permettre la mixité (différents collèges, lycées) et les rencontres avec d'autres centres ados.

Objectifs Fonctionnels:

- 1. Impliquer les jeunes dans l'aménagement (décoration, gestion...) des locaux, poser ensemble des fondations, décider avec eux de l'achat de jeux, de matériel sportif et pédagogique, de création manuelles et définir les sorties culturelles et de plein air.
- 2. Le projet et le règlement intérieur sont en constante évolution, adaptables tout au long de l'année, avec une partie non-négociable (le niveau légal) et une seconde partie négociable (les règles de vivre ensemble)
- 3. Responsabiliser les jeunes dans la compréhension et l'utilisation du budget alloué
- 4. Inclure dans les activités proposées cette dimension de découverte de l'environnement, son histoire, ses ressources, ses problématiques actuelles, tout en questionnant la place des jeunes dans cet environnement, au niveau social, culturel, artistique, sportif...
- 5. Utiliser en priorité les ressources locales, en termes de services de loisirs, d'offre culturelle et sportive ainsi que d'alimentation (goûters, pique-niques, pots d'accueil, moments festifs)
- 6. Implication citoyenne en étant le relais de l'information, proposition de participation aux événements locaux : stand, prise de parole, ciné-débat...
- 7. Une attention particulière est portée à l'adhésion de chacun aux valeurs d'accueil inconditionnel (hormis l'âge prévu par la convention de partenariat) sans distinction aucune, notamment de religion, de croyances, de scolarisation ou non, de sexe, de langue, de handicap...
- 8. S'inscrire dans une dynamique locale en favorisant les échanges entre les jeunes : valoriser les projets avec les collèges et lycées, avec la médiathèque, avec les autres centres accueillant des ados...

7 Les effets attendus et les pistes d'évolution

L'enjeu est de poser les bases en terme de communication dans le groupe, de prévention et de gestion des conflits et permette une atmosphère sereine et conviviale. Il s'agit de permettre aux jeunes une place d'acteur en s'appropriant le fonctionnement de la structure. Le but est de créer des conditions favorables à la cohésion de groupe.

Il s'agit de donner envie aux jeunes d'initier de nouveaux projets, d'aller plus loin dans la responsabilisation: compréhension du budget par exemple, recherche d'événements et d'activités, contacts avec les intervenants... Il s'agit également de faciliter l'intégration de nouveaux jeunes et la mixité entre les groupes et autres centre ados. Des possibilités d'échanges seront étudiés avec Plaisance et Vic en Bigorre...

Le secteur jeunes est bien repéré par les partenaires locaux (éducatifs, sociaux...). Il s'agit de renforcer et consolider le partenariat par la communication régulière des plannings. Le partenariat avec la médiathèque de Riscle sera poursuivi et consolidé.

La page facebook du secteur jeunes est un espace de communication et de partage. Cependant, malgré quelques interactions, peu de jeunes la consultent. Elle semble cependant pertinente pour les parents qui eux interagissent, consultent les plannings et les photos, posent des questions et laissent des commentaires. Les jeunes utilisent plus « instagram » et « snapchat ».

La démarche *promeneur du net* attribué à Mégane « animatrice jusqu'à février 2024 devrait être reconduite en cours d'année 2025 pour Violette. Elle permet une présence éducative sur les réseaux sociaux, de sensibiliser les jeunes au respect de l'intimité, aux enjeux de communication sur internet et du partage d'informations. Elle permet à l'animatrice de bénéficier de formation, d'accompagnement, d'échange entre pairs (café PDN...).

Les années précédentes ont confirmé que l'organisation de chantiers jeunes correspond à une envie généralement partagée par cette tranche d'âge: Le partenariat avec le syndicat de l'Adour sera poursuivi.

Depuis l'année 2024, à la demande de la CAF, nous recensons parmi les inscrits les enfants reconnus avec un handicap.

2025 est l'année de réalisation du diagnostic de territoire pour le renouvellement du contrat de projet centre social et accompagnement collectif famille (ACF) de l'association Pierre et Terre. Les jeunes et leurs parents seront associés pour recueillir leurs envies, propositions...

Les séjours sont demandés et attendus par les jeunes: montagne, mer, l'expérience à Jazz in Marciac en tant que bénévoles lors du festival seront renouvelés. Pour certains jeunes, ces séjours sont la première fois à la montagne, à la mer! Une annexe sera rajoutée à ce projet pédagogique concernant les objectifs spécifiques des séjours.

8 L'évaluation

Les critères sont la fréquentation mensuelle et annuelle, les retours oraux et écrits des participants, les réactions des familles, le nombre de projets initiés par les jeunes, leurs appréciations et leurs réflexions sur l'évolution possible de ces espaces.

Cette démarche d'évaluation passe également par des bilans réguliers avec les partenaires : l'équipe interne de Pierre et Terre, la communauté de communes et la CAF, les ASS de secteur, les collèges et lycée (CPE, surveillants, proviseur, chef d'établissement...).

9 Annexes

Charte de l'éducation populaire

Travail réalisé par des élèves du Lycée de Mont-de-Marsan en 2001

Préambule

L'Éducation Populaire selon Condorcet est l'art de s'instruire par soi même avec d'autres.

Elle est à la fois une méthode active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donnent sens à notre vision du monde.

Elle s'inscrit dans le principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de conditions sociales.

Article 1

L'éducation est un principe fondamental de la République.

Article 2

L'Éducation Populaire est une démarche éducative active, collective et globale qui s'effectue dans le respect de la de la personne humaine et participe à l'éducation de ses choix.

Article 3

L'Éducation Populaire est une démarche citoyenne participative qui a pour but l'amélioration de la société et l'émancipation de la personne humaine.

Article 4

La culture dans une démarche d'éducation populaire doit permettre de favoriser l'accès à une meilleure compréhension de l'environnement social.

Article 5

L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'éducation de chaque individu par un processus évolutif se développant tout au long de sa vie.

Article 6

L'Éducation Populaire contribue à favoriser la reconnaissance des différences et leur confrontation comme moyen de développement social.

Article 7

L'Éducation Populaire contribue à favoriser l'établissement d'organisations sociales démocratiques.